

MAIRIE de PERET
34800

Délibération 2025/40

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET

Séance du 10 octobre 2025

Date de la convocation : 06/10/2025
 Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de votants : 12

Date d'affichage : 06/10/2025
 Nombre de présents : 11
 Dont procuration : 1

L'an deux mil vingt-cinq et le dix octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Isabelle SILHOL.

Président : I.SILHOL

Présents : Magalie BILHAC, Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Stéphanie JEUNET, Patrick LOUX, Christine NOHARET, Sébastien SILHOL, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL
 Dominique ZARAGOZA

Absents votants par procuration : Estelle BONNIOL (procuration donnée à B DEL-ROX)

Absents excusés : Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL, Éric BONAFE,

A été nommé secrétaire : Bruno CASTES

Objet : TARIF REGIE ECOLE DE MUSIQUE

Le Conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique,

Considérant les tarifs de la régie 2024 école de musique,

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de fixer les tarifs suivants à compter de l'année scolaire 2025-2026 :

- **Ensemble seul 100 €**
- **Formation musicale seule 100 €**
- **Cursus complet 520 € Pérétois et communes membres et 550 € les autres communes**

Objet	Tarif	Observations
Cursus complet : Cours d'instrument + Formation musicale + Orchestre d'ensemble	• 60 €/mois sur 8 mois puis 70 € le 9^{ème} mois ou 180 €/trimestre sur 2 trim puis 190 € le 3^{ème} trim ou 550 €/an • 60 €/mois sur 8 mois puis 40 € le 9^{ème} mois ou 180€/trimestre sur 2 trim puis 160 € le 3^{ème} trim ou 520 €/an pour Pérét et les communes associées	Possibilité de payer au mois, au trimestre ou à l'année.
Ensemble seul	• 100 €/an	Païement à l'année
Formation musicale seule	• 100 €/an	Païement à l'année
Cours collectifs d'éveil musical 3-4 ans et 5-6 ans.	• 30 €/mois ou 90 €/trimestre ou 270 €/an	Possibilité de payer au mois, au trimestre ou à l'année
Atelier percussion	• Gratuit pour les élèves de l'école de musique • 45 €/trimestre ou 135 €/an pour les personnes extérieures	1 cours par mois Païement uniquement au trimestre ou à l'année.

Dépôt Sous-Préfecture de LODEVE
 Date de réception de l'AR: 13/10/2025

034-213401979-20251010-DE_2025_040-DE
 Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
 Et publication ou notification

	• Un tarif préférentiel de 10€/personne pourra être appliqué aux groupes de 7 personnes minimum (collectivités, associations...) en concluant un partenariat.	
Ensemble vocal	• Gratuit pour les élèves de l'école de musique • 20 € par mois pour les personnes extérieures	Possibilité de payer au mois, au trimestre ou à l'année.
Musique traditionnelle	• 30 € par an	1 répétition par mois 1 cours pupitre par trimestre
Orchestre de Bric et de Broc	• Gratuit	
Il convient également de préciser que pour toute adhésion à l'école de musique en cours d'année, le tarif sera calculé au prorata temporis. De même, en cas de départ de l'école de musique en cours d'année pour cause de force majeure (déménagement, perte d'emploi), l'abonnement pourra être remboursé au prorata temporis.		

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le secrétaire, Bruno CASTES



Le Maire, Isabelle SILHOL

